

Les Fondamentaux de l'immobilier

14 heures

(inclus 2h sur la Déontologie et 2h sur la Non-discrimination)

Objectifs de la formation :

- Être en mesure d'exercer dans les métiers de l'immobilier en respectant les enjeux liés à la loi Hoguet.
- Être apte à expliquer la portée des nouvelles obligations et adapter sa pratique professionnelle.
- Être capable d'appréhender les différents métiers de l'immobilier.

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs. C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14 heures sur 2 jours

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 750 € HT soit 900 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 650 € HT soit 780 € TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 3800 € HT soit 4560 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :

contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1

1) Tour de table

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
QCM de positionnement

2) Les acteurs de l'immobilier

3) Le cadre juridique

Les différents mandats
Le compromis et la promesse de vente

4) Les diagnostics immobiliers

Les différents diagnostics
Les actualités : loi climat et résilience

5) La location d'un logement nu

Le mandat de gestion, le bail, les clauses réputées non écrites, les actualités en matière de réglementation

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Evaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Jour 2

6) Le bail meublé

Le cadre juridique, les autorisations administratives,
Les actualités en matière de réglementation.

7) Les normes de décence

Les différentes normes d'habitabilité, le RSD

8) Les fondamentaux de l'urbanisme

PLU, permis de construire, déclaration préalable aux travaux,
déclaration d'achèvement de travaux

9) Les fondamentaux de la copropriété

Définition de la copropriété, les évolutions suite à la loi Elan

10) La vente sur plan

La vente à terme, la vente en état futur d'achèvement, le
contrat de réservation, les différentes assurances

11) Le viager

Définition du viager, les différents acteurs, le droit d'habitation
de d'usage, les différents bouquets

12) Les bases de la fiscalité

Les différentes taxes en immobilier, les différents revenus
immobiliers, achat en nom propre ou en société, la
défiscalisation, la plus-value immobilière, les différentes
exonérations

13) Déontologie et Loi non-discrimination

14) Test de positionnement des acquis

QCM

15) Bilan de la formation

Tour de table